

**Compte-rendu du bureau et du conseil communautaire de la Communauté de
Communes du Sanon**
Bureau : 26 novembre 2008 à 20h30, salle de réunion de la CCS à Einville
Conseil Communautaire : 3 décembre 2008 à 20h30, salle communale de Crion

Le Bureau et le Conseil Communautaire ayant sensiblement le même ordre du jour, un seul compte-rendu a été réalisé.

Proposition d'un nouveau règlement OM applicable pour 2009 cf. annexe

Les habitants et les élus du territoire souhaitent, à terme, que la redevance OM prenne en compte les tonnages ou volume produits par chaque foyer. C'est ce que l'on appelle la redevance incitative. Notre marché actuel court jusqu'à fin 2011 et il est impossible d'en changer les clauses. Afin d'anticiper un nouveau mode de facturation, la commission OM propose une facturation comprenant une **part fixe** qui correspond au foyer et **des parts variables** en fonction du nombre de personne qui le composent. A terme les parts variables représenteront les tonnages produits ou le volume. La part fixe comprend les dépenses incompressibles sans lien avec les tonnages ou les volumes : le passage du camion, le tri sélectif, le fonctionnement de la déchetterie. Les parts variables représentent les tonnages et volumes.

Avec ce système, on tend à se rapprocher de la réalité du coût de collecte et traitement des déchets. La somme à recouvrer par le budget annexe OM est sensiblement la même chaque année avec une augmentation du fait des révisions des prix des prestataires. Seulement, la répartition n'est pas la même avec le nouveau dispositif. De plus, le nouveau système est un levier pour passer en 2012, à la redevance incitative. L'ancien système comportait beaucoup d'imperfections, le nouveau tend à les estomper. Enfin, ce dispositif est appliqué chez tous nos voisins du Lunévillois qui sont à la redevance. C'est donc un dispositif éprouvé.

La part fixe représente les frais de collecte et la part variable le tonnage et donc le traitement. A terme, il sera nécessaire que la part fixe représente un pourcentage plus élevé que la part variable afin d'assoir le dispositif et équilibrer le budget. Le système de facturation évoluera en deux temps :

- La première année 2009 : 20 % de part fixe et 80 % de part variable

- La deuxième année 2010 : 30 % de part fixe et 70 % de part variable

Pour 2009, la commission propose que la part fixe soit 41 € et la part variable à 69 €.

Tableau avec montant en fonction de la composition des foyers.

Nombre de personnes dans le foyer	PF: 20% et PV 80 % 2009
1 personne	110
2 personnes	179
3 personnes	248
4 personnes	317
5 personnes	386
6 personnes	441 au lieu de 455
7 personnes	489 au lieu de 524
8 personnes	530 au lieu de 593
9 personnes	565 au lieu de 662

En grisé : pondération appliquée à partir du 4e enfant.

Suite au Conseil Communautaire, un point a été enlevé de la proposition de règlement :

- 4. Les activités économiques et touristiques.

Les entreprises qui ne souhaitent pas être ramassées par le prestataire retenu par la CCS et qui ont leur propre filière de ramassage, devront fournir les justificatifs à la CCS. Ces entreprises seront tout de même facturées 1 part fixe et 1 part variable. La dernière phrase a été supprimée.

Dans une démarche plus globale, le Pays Lunévillois a créé un groupe de travail "Déchets" qui réfléchit à une mise en commun des moyens de collecte (en régie par exemple) et des systèmes de traitement adaptés à notre territoire

Voici donc une simulation de ce nouveau système de facturation.

DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés).

Suite à de nombreuses demandes de personnes en auto-médication, la CCS s'est renseignée sur le coût de cette collecte. Si elle est effectuée sur le site de la déchetterie, le montant varierait de 1 500 € à 2 000 €/an en fonction de la quantité collectée. Le principe serait simple, les personnes en automédication viendrait à la CCS demander une autorisation pour déposer leurs aiguilles à la déchetterie. La condition impérative de leur collecte est que les aiguilles soient apportées dans des boîtes prévues à cet usage.

Huile de friture.

Beaucoup d'usagers ne savent pas comment éliminer leurs huiles de friture usagées. La récupération des huiles de friture sur la déchetterie coûterait 85 € les 1000 l.

Titularisation de la directrice au grade d'ingénieur

Delphine a été titularisée sur le grade de rédacteur de la filière administrative catégorie B en juillet dernier. Suite à la réussite du concours d'ingénieur filière technique catégorie A, il est proposé de titulariser Delphine à ce grade.

SCOT

Le président du SCOT, Jean-François Husson et Rose-Marie Falque vice-présidente déléguée au territoire du Lunévillois pour le syndicat mixte proposent de rencontrer les élus de la CCS le mercredi 17 décembre à 20h30. Tous les conseillers municipaux des communes membres seront invités par le biais des mairies, ainsi que tous les délégués communautaires.

Base de voile de Bures

L'EPPMM, l'association qui gère le site de la base de voile de Bures, se désengage de cette activité dès 2009. Pour rappel : 2 terrains constituent le site. Celui le plus près de l'étang où se trouvent l'atelier technique et la maison bonhomme appartient à l'association, celui où se trouvent les hébergements, le mille-club, l'aire de jeux, le parking et les sanitaires à la commune de Bures (loué par bail à construction à la CCS). A la fin des années 90, l'EPPMM souhaitait faire des investissements (hébergements et sanitaires) pour augmenter son activité. En partenariat avec la CCS, un montage juridique a été trouvé pour permettre à l'association de bénéficier de 80 % de subventions. En effet, il fallait que la CCS soit maître d'ouvrage et pour ce faire, elle devait avoir un lien avec la propriété du terrain. Donc, sous les conseils d'un avocat spécialisé en la matière, Me Bertaud, la commune a fait un bail à construction de 30 ans avec la CCS, parallèlement la CCS a passé un bail avec l'association. C'est pourquoi, la CCS est partie prenante s'il y a changement de gestionnaire. De plus, le site est un élément phare de notre activité touristique. La CCS a juste servi de boîte à lettres et n'a jamais engagé d'argent dans ce projet. A l'heure actuelle, l'EPPMM

continue à rembourser ses 2 prêts. L'encours à rembourser jusqu'à 2017 est d'environ 45 000 €. L'association paie un loyer de 340 € à la CCS qui comprend les diverses taxes. La CCS rembourse un prêt à taux 0 de la CAF qui se compense par le reversement de la TVA qu'elle a perçu lors de l'opération.

L'EEPPM, de son côté a rencontré différentes fédérations nationales de sport pour trouver un repreneur : voile et kayak. Seule la fédération départementale de voile a exprimé un intérêt, encore faut-il que la fédération nationale suive. Son déficit annuel est de 60 000 € : les dépenses s'élèvent à 100 000 € et les recettes à 40 000 €.

Lors d'une rencontre avec Mme Got (présidente de la fédération nationale) et M. Peres (directeur administratif et financier), Me Bertaud, Michel Marchal et Michel Vogin, il a été envisagé d'engager une réflexion pour trouver une solution satisfaisante pour le territoire.

Michel Marchal a sollicité le CAPPEMM (association économique émanant du CG 54) pour réaliser un DLA (Diagnostic Local d'Accompagnement, qui est une sorte d'audit comptable). Les conclusions sortiront en mars.

Le Bureau et le Comité souhaitent pour l'heure que l'EEPPM poursuive son activité en 2009, pour laisser le temps à la CCS de retrouver un repreneur et des solutions de gestion pour maintenir l'activité sur le territoire.

Nouveau dispositif d'aide du CG 54

Michel Marchal présente le nouveau dispositif d'aides du CG 54. La date du dépôt de dossier serait le 6 février 2009. Pour la CDL qui n'existe plus, les élus s'interrogent et s'inquiètent du financement de certaines actions. Pour 2009, elles sont maintenues, car le dernier dépôt dans le cadre de la CDL s'est fait au dernier conseil communautaire. Ces aides sont valides tant que le plafond n'a pas été atteint ou pendant 2 ans. Les aides validées par le dernier Conseil Communautaire pour la dernière tranche de CDL ont toutes été acceptées.

Gymnase

Le gymnase est géré par un syndicat et de gros travaux sont en projet pour qu'ils soient aux normes : pour les activités scolaires et sportives. Les communes de ce syndicat sont sollicitées pour participer. Plusieurs scénarii sont possibles, car le taux de subvention n'est pas encore connu. Beaucoup de maires sont inquiets et s'interrogent sur le financement. Certains dans leurs délibérations ont proposé de céder cette compétence à la CCS. Seulement, le syndicat ne couvre pas le même périmètre que la CCS.

Actualités des commissions

Commission agricole

La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre et portera sur le thème des déchets. Les nouveaux règlements d'aides du CG 54 inquiètent la commission agricole. En effet seule l'aide protection cuves de stockage est maintenue. Les actions "embellissement cour de ferme" et mise aux normes sécurité ne sont plus soutenues par le CG. Ces actions pourraient être proposées à la prochaine conférence territoriale dans le cadre des nouveaux règlements.

Cours d'eau

L'entreprise vient seulement de redémarrer les travaux sur Maixe. Cet automne/hiver, l'entreprise effectue les plantations sur la Loutre Noire et la Roanne. Alain Marchal, Delphine

et Christelle Soulas de Sinbio sont allés à la rencontre des agriculteurs de la Loutre Noire et de la Roanne pour faire le point avec les personnes intéressées.

Vie communale

La commission vie communale a travaillé sur 8 cahiers des charges. Avant leur envoi aux entreprises, les communes ont reçu un courrier pour connaître les besoins pour les contrôles sécurité des ERP, les extincteurs et les prestations de chenil. La commission sélectionnera les offres en janvier pour être opérationnel en mars.

Lors de la dernière réunion de secrétaires de mairie de novembre dernier, les attentes et les besoins des secrétaires ont été exprimés en matière de remplacement en cas de congés. Il en ressort que les secrétaires sont favorables à diffuser une liste avec les disponibilités de chacune. En deuxième partie, Stéphane Cunat du SDE 54 a fait une intervention pour expliquer le fonctionnement du syndicat et les dépôts de demande de subventions.

Commission sociale

☒ **Groupe enfance (réunit le 16 octobre) → Martial Poirel / Dominique Jacquot**

Compte-rendu du groupe enfance :

Les projets développés dans le cadre du Contrat Enfance (RAM, accueils périscolaires, centres de loisirs, animations ludothèque) ont été présentés, ainsi que les autres actions existantes en matière de petite enfance sur le Sanon.

La CAF a rappelé qu'au terme échu du contrat enfance (31/12/08), il sera demandé à la CCS un diagnostic (à réaliser au 1^{er} semestre 09) concernant la petite enfance présentant un bilan des 5 dernières années, les projets à développer pour les années à venir et qui devront être budgétés dans le nouveau CEJ.

Le RAM :

Les assistantes maternelles du territoire ont organisé avec le RAM la "journée nationale des assistantes maternelles", samedi dernier.

23 assistantes maternelles se sont investies dans l'organisation de cette journée.

Plus de 60 parents et assistantes maternelles y ont participé.

Déception pour les assistantes maternelles : très peu d'élus étaient présents.

Le prochain comité de pilotage du RAM s'est déroulé le vendredi 28 novembre.

Concernant la subvention à verser aux centres de loisirs et accueils périscolaires pour l'année 2008, l'aide doit être versée avant la fin de l'année et aujourd'hui les chiffres exacts ne sont pas connus. Nous attendons que les structures fassent connaître le nombre d'heures-enfants de moins de 6 ans réalisé pour calculer le montant à leur verser. La délibération sera rattachée à ce conseil communautaire. Le budget primitif prévoit ces dépenses.

Le Contrat Enfance arrive à terme au 31/12/08. Les subventions doivent impérativement être versées d'ici là. Certaines structures fonctionnant jusqu'au 19 décembre (accueils de loisirs des mercredis et périscolaires), il est proposé de calculer la subvention pour ces accueils fonctionnant en décembre sur la moyenne d'heures-enfants réalisée sur les trois derniers mois.

Les subventions seront versées dans la limite des budgets prévus en début d'année.

Commission accessibilité

Les membres de la Commission accessibilité n'étant pas encore désignés, la première réunion prévue le 9 décembre a été annulée.

Un courrier a été envoyé aux différentes associations, lunévilloises et départementales, représentant les personnes handicapées pour constituer la première instance de la commission. Nous passerons vraisemblablement par leur intermédiaire pour solliciter également les personnes handicapées à participer à cette commission, puisqu'elles constituent la seconde instance.

La troisième instance de la commission concerne les élus de la CCS (1^{ère} réunion du 25-11).

Commission "Jeunesse Culture Animation" → Jacques Lavoil

☒ **Confusion entre la commission "Jeunesse-Culture-Animation" et JTS.**

Il a été évoqué lors du groupe de suivi de JTS ce lundi 24 novembre la confusion que certains font entre la commission Jeunesse-Culture-Animation de la CCS et JTS.

→ Proposition de trouver un autre intitulé pour la commission de la CCS sans reprendre le terme "jeunesse".

☒ **Groupe sport**

La 1^{ère} réunion a eu lieu le 20 novembre.

Un seul club sportif représenté (les Archers du Sanon) + une association + 7 élus

Présentation d'un début d'état des lieux sur les équipements sportifs, les clubs et activités sportives existant sur le Sanon.

Propositions du groupe :

↳ Recensement à compléter auprès des communes.

↳ Idée de proposer des activités sportives dans les villages où il n'y en a pas, lors de journées sportives.

↳ Contacter directement les clubs sportifs pour :

- leur expliquer les problématiques soulevées par les élus
- avoir une explication sur leur non présence à la réunion
- voir s'ils seraient partants ou non pour communiquer sur les activités sportives, promouvoir le sport et les clubs lors de journées sportives...

↳ Améliorer la communication auprès de la population sur les clubs sportifs existants sur le Sanon.

Outils proposés :

- Réalisation d'une plaquette présentant les activités des clubs sportifs, qui pourrait être diffusée à la population via les journées USEP, collège, mairies...
- Article ou dossier dans la gazette de juillet 09.
- Communication possible également lors de grandes manifestations (pourquoi pas lors du 1^{er} mai, si les randonneurs du Sanon sont OK)

2. Le contrat d'animation jeunesse territorialisée du Sanon (CAJT) a été renouvelé avec le Conseil Général, ainsi que le contrat avec la CAF (CEJ) en 2008. La convention organisant la gestion financière du projet jeunesse a donc été revue afin de préciser la participation financière de la Communauté de Communes du Sanon et des communes de Jolivet et de Sommerviller pour les années 2008-09-10.

Participation CCS, Année 2008 : 37 000 € (la CAF remboursera 12 043 €)

Année 2009 : 38 000€ (la CAF remboursera 12 067 €)

Année 2010 : 40 000 € (la CAF remboursera 11 044 €)

Culture

La programmation culturelle 2009 dans le cadre de la Convention de Développement Culturel offre la possibilité d'accueillir sur les territoires du Lunévillois un spectacle théâtral sous forme légère, pouvant être joué dans des lieux ne nécessitant pas de technique importante et s'adressant à un large public (spectacle de proximité à voir en famille) :

« Amours des feintes » de la Cie Alliage (compagnie professionnelle), spectacle créé à partir de textes de Serge Gainsbourg, se produira début février 2009 sur le Lunévillois.

Ce projet répond à la demande des territoires du Pays Lunévillois, formulée lors des réunions CDC, qui souhaitaient accueillir des spectacles pouvant être joués dans les villages.

La CCS participe à l'accueil de spectacles dans le cadre de la CDC. Si une association locale est prête à accueillir le spectacle, une des représentations pourrait avoir lieu sur le Sânon.

COMMISSION TOURISME

Les comptes rendus complets des différentes réunions seront en ligne prochainement sur Internet.

- Sentiers de randonnée : sentier des 3 communautés

Chantal Régnier, présidente de la commission tourisme, a présenté le projet d'un sentier de randonnée au départ d'Anthelupt qui passerait également par les communes de Vitrimont et Hudiviller, ce sentier s'intitulerait "*sentier des 3 communautés*" et concernerait la Communauté de Communes du Lunévillois, du Sel et Vermois et la Communauté de Communes du Sânon. Les frais liés à la création de ce sentier seraient répartis en fonction du nombre de kilomètres linéaires par territoire. Le Conseil Général pourrait intervenir à hauteur de 70% car les travaux de balisage et d'aménagements seraient portés par l'association des randonneurs du Sânon. Les coûts HT sans subvention s'élèvent, pour le premier plan de financement prévisionnel, à hauteur de 4226, 77 €. La Communauté étant initiatrice du projet, il est proposé qu'elle se porte maître d'ouvrage du projet. Par ailleurs, en vue d'aider la commune d'Anthelupt, la CCS attribue habituellement une subvention pour l'aide à la création de sentier de randonnée de 300 euros. Des conventions de partenariat devront être souscrites entre tous les partenaires concernés.

- sentier de Bezange :

L'équipe des Randonneurs du Sânon se propose de réaliser une première intervention de nettoyage en forêt de Bezange pour mettre en valeur les sites militaires allemands sur cette commune. L'aide accordée pour ce travail s'élève à hauteur de 200 €.

- un point sur le sentier de Ranzey

Le 19 novembre dernier, une réunion a été organisée par les Randonneurs du Sânon en vue de voir les possibilités de mise en valeur du sentier de Ranzey notamment par la mise en place d'un sentier découverte. Le groupe découverte nature aura en charge de travailler sur le projet. Par ailleurs, une ancienne décharge sur la commune d'Hoéville pourrait servir à la mise en valeur du sentier par l'installation d'un arboretum.

- un point sur les journées du patrimoine et le projet petit patrimoine

Une réunion en novembre dernier a été organisée à Parroy avec le groupe patrimoine de la commission tourisme de la CCS et les habitants de Parroy intéressés par l'organisation des prochaines journées du patrimoine en septembre prochain sur le thème de l'eau. Chacun a pu participer et s'inscrire dans les groupes de travail organisés en fonction de plusieurs thématiques : le canal, le Sânon, l'étang de Parroy-Bures, l'histoire, le patrimoine naturel, les techniques, le petit patrimoine etc. L'idée est de trouver des animations vivantes attirant un large public.

Une rencontre est prévue pour le recensement du petit patrimoine architectural sur le territoire. Mr l'Abbé Perrin se joindra à la réunion pour le patrimoine des églises et des sacristies de la Communauté.

- un point sur la réunion du groupe de travail valorisation du Canal

Le 24 novembre, le groupe de travail Canal s'est réuni afin de recenser toutes les possibilités de valorisation du Canal. Cette première réunion a permis de faire un point exhaustif sur toutes les manières et possibilités : voies vertes, randonnées, vélo, etc.. Livia Ferrazzi, qui sera en stage à partir du mois de janvier à la CCS, travaillera notamment sur ce projet. René Wagner a été nommé référent du groupe de travail.

COMMISSION ECONOMIE

- un point sur la dernière réunion du bureau économie : Gérard Husson

Il a été réalisé un bilan de l'actions avec les entreprises ayant déposé des demandes de subvention "jobs de vacances" dans le cadre de la convention de développement local avec le Conseil Général. Quatre entreprises ont soldé leur dossier (2 jeunes par entreprise) : voir délibérations bureau. L'entreprise Lorrain'œufs de Bures s'est excusée pour la réunion – son dossier sera étudié au prochain bureau.

Plusieurs demandes d'aides à la création d'entreprise dans le cadre de la convention de développement local avec le Conseil Général ont été présentées : voir délibérations bureau.

* étude sur la filière-bois

Une étude sur la filière-bois est organisée le Pays du Lunévillois. Un questionnaire à ce sujet circule dans les communes.

- *le compte-rendu du bureau de la commission économie sera prochainement en ligne sur le site Internet*

COMMISSION COMMUNICATION

- Gazette du sanon

Michèle Heitz, présidente de la commission, a présenté les thèmes évoqués dans la prochaine Gazette qui sortira en janvier prochain à savoir, notamment : un dossier sur les accueils périscolaires, et une information sur le nouveau dispositif règlement ordures ménagères. Concernant la réalisation de la Gazette, un appel à consultation sera organisé en début d'année 2009 en vue de la prochaine édition de juillet.

- AG 2009 et rapport d'activités 2008

L'ancienne formule est sans doute à revoir, c'est pourquoi, la commission communication va travailler sur ce thème.

COMMISSION HABITAT

Jean Marie Pilois, président de la commission, a fait le point sur la dernière réunion du comité de pilotage qui s'est réunie le 27 novembre dernier afin de faire le point sur les dossiers façade (*voir compte-rendu prochainement en ligne sur le site Internet*). Un bilan sur les permanences info énergie a également été réalisé et le comité de pilotage serait favorable à organiser une prochaine conférence sur les systèmes de chauffage alternatifs. Le comité de pilotage a fait le point et fera le suivi du projet du 41 rue Karquel à Einville. Différentes possibilités ont été envisagées en matière de développement durable sur ce dossier en lien avec Vincent Foinant de l'espace info énergie. Patrick Arnould du Cal a pour mission d'évaluer les coûts des différentes options.

Il a été soulevé par le CAL que l'ANAH a du retard dans l'étude des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'OPAH. Le comité de pilotage travaillera sur différentes pistes de réflexion d'évolution de travail de la commission habitat (en matière de développement durable, accessibilité aux personnes handicapées).

Délibérations Bureau

- Objet : nouveau règlement OM

Le Bureau à la majorité des présents, sauf une abstention approuve le nouveau règlement OM applicable en 2009.

- Objet : façades

Le bureau, à l'unanimité des présents, autorise le versement d'une subvention dans le cadre de l'opération " restauration de façades à caractère patrimonial" aux bénéficiaires suivants :

- * Thierry Pascal 2 grande rue à Valhey = 1000 €
- * Mr Pierson 4 rue du Canal à Einville = 1000 €
- * Mme Sellier 3 rue Lyautey à Crévic = 1000 €

-Objet : création d'entreprises

Le bureau, à l'unanimité des présents, autorise le Président à verser une prime à la création d'entreprise dans le cadre de la convention de développement local avec le Conseil Général aux bénéficiaires suivants :

- * à la société Allo Pro à Maixe = 1500 €
- * à la société Lor'n'dance à Hoéville = 650 €
- * à la société PL Paysage à Athienville = 1422 €

- Objet : opération jobs de vacances :

Le bureau, à l'unanimité des présents, autorise le Président à solliciter le Conseil Général pour versement d'une prime "jobs de vacances" dans le cadre de la convention de développement local avec le Conseil Général aux bénéficiaires suivants :

- * à la société Mirabellor à Anthelupt : 1200 €
- * à la société Nicolas à Hoéville : 1200 €
- * à l'Entreprise Dubois Taine à Crion = 1200 €
- * à l'entreprise Bonhomme à Parroy = 1200 €

- Objet : cuve de stockage

Le bureau à l'unanimité des présents, autorise, le Président à verser une subvention de 900 € à Xavier Marchal, EARL du grand Moulin, 9 rue de Bezange à Réchicourt, dans le cadre de l'action cuve de stockage.

Délibérations Conseil Communautaire

- Objet : Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le dernier compte-rendu du conseil communautaire du 13 octobre 2008.

- Objet : nouveau règlement OM

Le conseil communautaire, à la majorité des présents, dont quatre voix contre accepte le nouveau règlement OM pour une application 2009.

- Objet : Montant de la redevance OM 2009

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de fixer le montant de la redevance ordures ménagères à 41 € pour la part fixe et 69 € pour la part variable.

- Objet : récupération des DASRI (Déchets d'activités de Soins) à la déchetterie de la CCS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la proposition de SITA à savoir :

- forfait de collecte et dépôt d'emballages à la déchetterie 49, 50 €/collecte
- fourniture et traitement fût AP 50 l 13,10/unité

- Objet : récupération des huiles alimentaires à la déchetterie de la CCS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la proposition de SITA à savoir :

- mise en place d'un cubitainer de 1000 l, collecte et traitement, forfait par enlèvement 85€.

- Objet : Suppression d'un poste de rédacteur pour la DGS pour la création d'un poste d'ingénieur

Suite à la réussite du concours d'ingénieur territorial, le conseil communautaire, décide de supprimer le poste de rédacteur crée le 1er juillet 2008, pour la fonction de directrice à temps complet pour le remplacer aux mêmes conditions pour un poste d'ingénieur territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé seront inscrits au budget de la Communauté de Communes du Sanon.

- Objet : Régime indemnitaire filière technique, grade ingénieur.

Le Comité, à l'unanimité des présents, décide de revaloriser l'indemnité spécifique de service de Melle LUCE Delphine à compter du 1^{er} janvier 2009 comme suit : 59,21% du taux moyen annuel. Le règlement de cette indemnité se fera par douzième.

- Objet : Groupement de commande

Dans le cadre de la commission vie communale, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les cahiers des charges pour le balayage de la voirie, l'entretien de l'éclairage public, la tonte, l'élagage mécanique, le contrôle sécurité des ERP, le contrôle des extincteurs, le curage des égouts et les panneaux de signalisation établi par le bureau de la commission vie communale et les services de la CCS
- Décide le lancement d'un Marché à Procédure Adaptée pour les prestations citées ci-dessus,
- Autorise la commission vie communale à proposer les entreprises les mieux-disantes.

Pour rappel, seules les communes intéressées par ces prestations sont concernées.

- Objet : Ouverture de crédit- Budget annexe OM- Achats bacs OM

Afin de pouvoir effectuer une commande groupée de bac OM, qui n'était pas prévue au budget 2008, mais qui répond à un besoin, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à ouvrir les crédits suivants de la section de fonctionnement :

- 002 = - 950 €
- 6078 = + 950 €

La somme investie sera remboursée au fur et à mesure par les usagers désireux de s'équiper d'un bac OM.

Objet : admission en non valeur

Au vu des justificatifs, le Conseil communautaire décide l'admission en non valeur des cotes irrécouvrables sur le compte 654 du budget annexe concernant les factures ordures ménagères:

- 2004 : pour un montant de 571,96 €

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- Philippe Michel, année 2004 pour un montant de 56,25 €
- Chantal Hartmann, année 2004 pour un montant de 59,04€
- Alain Guildorf , année 2004 pour un montant de 131,67 €
- Marie Christine Haraux, année 2004 pour un montant de 195 €
- Xavier Didier, année 2004, pour un montant de 130 €
- 2005 : pour un montant total de 151,5 €

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- Xavier Didier, année 2005 pour un montant de 72 €
- Marie Christine Haraux, année 2005, pour un montant de 79,50 €

Ce qui représente un total de 723,46 €

- Objet : Décision modificative- Budget annexe OM pour admission en non valeur après 2004 (après création Budget annexe OM):

Au compte 654, 500 € ont été prévus au budget annexe OM pour les admissions en non valeur. Vu que le montant du compte va être dépassé : 983,46 € au total, il est proposé d'effectuer une décision modificative:

Le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer la décision modificative comme suit :

- 707 (recettes de fonctionnement: vente de bacs OM) = + 483,46 €
- 654 = + 483,46 €

Objet : admission en non valeur

Au vu des justificatifs, le Conseil communautaire décide l'admission en non valeur des cotes irrécouvrables sur le compte 654 du budget général concernant les factures ordures ménagères:

- 2001 : pour un montant de 53,36 €

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- Franck Fischer, année 2001, pour un montant de 53,36 €
- 2002: pour un montant de 158,50 €

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- Marie-Christine Haraux, année 2002, pour un montant de 158,5€
- 2003: pour un montant de 654,50€

Et concernant les factures d'ordures ménagères des personnes suivantes :

- Marie-Christine Haraux, année 2003, pour un montant de 178,50€
- Fabien Met, année 2003, pour un montant de 238 €
- Gérard Chachay, année 2003, pour un montant de 238 €

Ce qui représente un total de 866,36 €

- Objet : Ouverture de crédit- Budget principal pour admission en non valeur avant 2004 (avant création Budget annexe OM) :

Le compte 654, n'a pas été ouvert au budget principal. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire de l'ouvrir.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à effectuer la décision modificative comme suit :

- 6413(dépenses de fonctionnement: charge de personnel non titulaire) = - 1 084,56 €
- 654 = + 1 084,56 €

- Objet : ouverture de crédits budget principal- achats équipement de sentiers

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à ouvrir les crédits suivants :

- Investissement dépenses :
Chapitre 040 compte 2315-travaux en régie = + 4 737,55 €
Chapitre 23 compte 2315-10008 balisage sentiers = - 4 737,55€

Fonctionnement recettes :
Chapitre 042 compte 722 travaux en régie = + 4 737,55€
Chapitre 74 compte 7478 autres financeurs = - 4 737,55€

- Objet : opération d'ordre budgétaire- budget principal 2006

Au budget principal 2006, une dépense de 180,74 € a été mal imputée (achat bouée pour délimiter la zone navigable sur l'étang de Parroy). Elle a été imputée au compte 2031 (étude) alors quelle aurait dû être imputée au compte 2188.

Pour rectifier, le Conseil Communautaire autorise le président à effectuer une opération d'ordre budgétaire, pour régularisation :

Section d'investissement :

- En recette compte 2031 chapitre 041 : +180,74 €
- En dépense compte 2188 chapitre 041 : + 180,74 €

- Objet : convention CCS / RAM pour la mise à disposition de jeux

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, valide la convention de mise à disposition de jeux de la CCS au RAM intercommunal du Sanon pour le prêt de jeux en direction des assistantes maternelles du territoire et autorise le Président à la signer.

- Objet : convention partenariat culturel

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, valide la convention de partenariat culturel entre le Foyer Rural de Crévic, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle, Scènes et Territoires en Lorraine et la Communauté de Communes du Sanon, concernant l'accueil du spectacle "Amour à mère" par la Compagnie à petit pas à Crévic en novembre 2008.

- Objet : convention gestion financière du projet jeunesse du Sanon

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, valide la convention qui a pour objet d'organiser la gestion financière du projet jeunesse du Sanon et autorise le président à la signer.

-Objet : sentier des 3 communautés :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, est favorable à ce que la Communauté de Communes du Sânon soit le maître d'ouvrage du projet de création de sentier des 3 communautés créé en partenariat avec la Communauté de Communes du Lunévillois et la Communauté de Communes du Sel et Vermois et autorise le Président à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à verser une participation de 300 euros à la commune d'Anthelupt pour la création du sentier de randonnée des 3 communautés.

Objet : participation au nettoyage du sentier de valorisation du patrimoine militaire en forêt de Bezange.

Les randonneurs sont prêts à nettoyer le sentier en forêt de Bezange pour valoriser le patrimoine militaire. La participation demandée à la CCS s'élève à 200 €. Le Conseil

Communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à verser une participation de 200 € aux randonneurs du Sanon pour le nettoyage du sentier en forêt de Bezange.

Objet : Projet d'investissement de M. Philippe Verdenal traiteur

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la demande de subvention auprès de la Région Lorraine, dans le cadre de l'appel à projet, de M. Philippe Verdenal traiteur située à Einville pour un investissement dans du matériel professionnel (laverie).

Objet : Projet d'aménagement paysager de la commune de Bathélemont

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la demande de subvention auprès de la Région Lorraine, dans le cadre de l'appel à projet, de la commune de Bathélemont pour un aménagement paysager.

Objet : Projet d'extension et aménagement du gymnase du syndicat intercommunal du collège d'Einville

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la demande de subvention auprès de la Région Lorraine, dans le cadre de l'appel à projet, du syndicat intercommunal du collège d'Einville pour une extension et un aménagement.